

Les subsides

Quels changements d'orientation par rapport à ce que le Parlement avait voté en 1981! On avait alors bel et bien dit que Postes Canada maintiendrait l'égalité du service par zones, qu'à conditions égales il y aurait la même qualité de service. C'est dans la loi. Cependant, il n'en est plus question dans les objectifs du programme postal qui a été approuvé. On nous dit simplement que certains bénéficieront de la distribution à domicile alors que d'autres devront aller chercher leur courrier aux superboîtes, qui sont vraiment un fiasco. On ajoute qu'on a approuvé un plan en vertu duquel toutes les régions rurales pourraient être modifiées.

Le comité permanent s'est réuni à 9 heures ce matin. Le président est intervenu tout à l'heure à la Chambre et il s'en est pris au Nouveau parti démocratique. Il lui a reproché verbalement sa position. Je dois reconnaître que c'est moi qui ai proposé la nomination du député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) en tant que président du comité permanent.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Les ministériels applaudissent. Ils voudront peut-être me laisser finir. Ce n'est pas lui que le gouvernement avait choisi. Je remarque qu'ils n'applaudissent plus maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Malone: Maintenant, nous applaudissons.

M. Baker: S'il y a une chose dont le député de Selkirk—Interlake doit se rappeler, c'est qu'il est président du comité et qu'il ne devrait pas trop s'en prendre au Nouveau parti démocratique. Je ne pense pas m'attirer sa colère en répétant les propos qu'il a tenus tout à l'heure lorsqu'il a fait une analogie avec les chemins de fer en faisant remarquer qu'il fallait parfois fermer certaines lignes. Je me demande si le président nous lance un message pour la prochaine réunion. Il a ajourné la réunion de ce matin à 11 heures en nous prévenant hier que nous serions coupables de violation de privilège si nous divulguions ce qui s'était passé à la réunion. Ce sont là exactement ses paroles. Il nous a précisé que nous ne pouvions parler des délibérations qui avaient eu lieu. Toutefois, si je l'ai bien compris, je dirais que le président ne s'oppose pas absolument à la fermeture de certains bureaux de poste.

Or, l'opposition officielle est d'avis que le service postal devrait demeurer inchangé dans les régions rurales du Canada. Si la Société des postes voulait fermer un bureau de poste dans une localité donnée, elle annonçait son intention et demandait à la population si celle-ci avait des objections. Si la majorité estimait qu'il y avait lieu de fermer le bureau en question et d'offrir en lieu et place un autre service, on donnait alors suite au projet. Telle est notre position officielle au sujet de la distribution du courrier dans les régions rurales. Les conservateurs par principe favorisent évidemment la privatisation, le franchisage du service postal qui serait alors assuré par un entrepreneur de la localité.

M. Malone: Bravo!

M. Baker: J'entends au fond de la salle un député de l'Ouest qui dit «Bravo!». Cette idée vaut peut-être pour certaines localités, mais non pas pour toutes. Comment cet entrepreneur pourrait-il trouver le temps de s'occuper de toutes les questions qui relèvent actuellement du receveur des postes de sa région? Ces petites entreprises ne seraient-elles pas en conflits d'intérêts si elles livraient le courrier tout en traitant avec leurs clients? N'est-ce pas s'immiscer dans la vie privée d'une personne que de lui remettre son chèque de sécurité sociale, d'assurance-chômage ou d'invalidité alors qu'elle vous doit justement de l'argent? Ne s'agit-il pas dans bon nombre de cas d'un flagrant conflit d'intérêts? Il faut réfléchir à tout cela.

Ce plan postal que le Cabinet a approuvé aboutit en réalité à supprimer la distribution du courrier à domicile. Voilà le fin mot de l'histoire. Le gouvernement conservateur a approuvé un plan postal qui limitera la distribution du courrier à domicile au Canada aux secteurs qui en bénéficient déjà. Il dit également aux régions rurales, nous allons fermer vos bureaux de poste. Le gouvernement a déclaré qu'il conserverait des services postaux dans la plupart de ces endroits mais qu'il s'agirait d'une sorte de franchisage à une entreprise locale, avec peut-être une boîte à lettres à l'extérieur, une sorte de superboîte perfectionnée qui serait placée à l'arrière de l'entreprise en question. C'est inadmissible.

C'est pourquoi nous appuyons sans réserve la motion présentée à la Chambre aujourd'hui. Je remarque que le motionnaire a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une motion de confiance ou de défiance envers le gouvernement. Je ne sais pas dans quelle mesure cela va influencer le vote.

Je voudrais dire une dernière chose aux membres du comité permanent. Le premier ministre (M. Mulroney) est venu à la Chambre jeudi et vendredi et il a déclaré que quelle que soit la proposition que le comité fera à la Chambre des communes et à lui, si elle a du sens, elle prendra le pas sur le plan postal, lequel sera modifié en conséquence. Voilà ce qu'il a dit. Je ne sais pas s'il essaie de nous faire comprendre que tout ce que le comité dit n'est pas nécessairement sensé ou s'il veut dire autre chose, mais lorsqu'il dit «si elle a du sens», je suppose qu'il a de bonnes raisons de penser qu'une grande partie des conclusions du comité auront du sens.

M. Lewis: C'est ça la démocratie.

M. Baker: Voilà le fin mot de l'histoire. Je puis assurer à la Chambre et aux Canadiens que, sur cette question, la position de l'opposition officielle sera de rétablir le service de livraison du courrier à domicile qui existait avant l'adoption du plan postal. Selon ce plan, la livraison à domicile est définitivement chose du passé. Aucun député conservateur ne peut affirmer que le plan postal n'a pas été modifié. Ceux qui prétendent le contraire ne savent pas lire. La livraison à domicile n'existe plus au Canada et on ne prolonge plus les parcours. Autrement dit, dans les régions rurales, on ne livre plus le courrier jusqu'au bout du chemin. Certains députés conservateurs sont d'avis qu'il faut supprimer ce service.